

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 34, substituer à la référence :

« aux articles L. 221-7 et »,

la référence :

« au dernier alinéa de l'article L. 221-7 et à l'article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.